

HIRIBURU



SAINT-PIERRE D'IRUBE

REGLEMENT UTILISATION de la PERLE par les ASSOCIATIONS de la commune, à partir du 1er septembre 2018

(Délibération du conseil municipal du 29 août 2018)

1/ TARIFICATION de la Perle pour les SPECTACLES

Nous mettons en place une tarification spéciale pour la location de la Perle, par les associations de la commune, qui utilisent la Salle en mode spectacle (payant ou pas).

Matériel loué	Tarif préférentiel pour une 1ère location pour un spectacle	Tarif normale pour une location supplémentaire dans l'année civile
Coulisses, grande scène, Sono...	50 euros	100 euros
GRADINS et chaises	250 euros	400 euros
Total	300 euros	500 euros

2/ REGLEMENT d'utilisation de la Perle

- Les associations de la commune (voir guide des associations) ont droit à avoir la Perle gratuite pour leur Assemblée Générale, une réunion ou un repas, qui ne nécessitent pas l'installation des gradins, les coulisses..... mais simplement des chaises et des tables.
- La location a lieu du vendredi au lundi suivant, avec chèque de caution, attestation d'assurance et signature d'une convention.

Toute demande d'utilisation de la salle de la Perle, doit être l'objet d'une demande écrite (courrier ou mail), en précisant le nom de l'association, l'intitulé de la manifestation, le descriptif et la date demandée.